Nations Unies

S/PV.7197



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7197e séance

Lundi 16 juin 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Iliichev	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Llanos
	Chine	Mme Jiang Hua
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2014/342)

14-43083 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d’Ivoire

Trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2014/342)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Côte d’Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite Mme Aïchatou Mindaoudou, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d’Ivoire et Chef de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2014/342, qui contient le trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire.

Je donne maintenant la parole à Mme Mindaoudou.

Mme Mindaoudou : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour l’occasion qui m’est offerte de m’adresser ce matin au Conseil de sécurité pour présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en Côte d’Ivoire (S/2014/342), en date du 15 mai, et faire le point sur les récents développements dans le pays.

La Côte d’Ivoire est engagée sur la voie d’une stabilité durable. Le taux de croissance économique est impressionnant, les infrastructures se développent rapidement et les investissements privés s’accroissent, attirés par un environnement des affaires très favorable, encouragé par le Gouvernement du Président Alassane Ouattara. Grâce à ces développements économiques positifs et à la hausse du salaire minimum de base, les populations ivoiriennes commencent à partager les dividendes de la paix.

Comme le souligne le rapport dont le Conseil est saisi, le processus de réconciliation a connu un nouvel élan, avec la prorogation en février du mandat de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation. Celle-ci a poursuivi ses séances d’écoute à travers le pays, avec comme objectif d’entendre quelque 60 000 personnes avant l’expiration de son mandat en septembre prochain. Les attentes à l’endroit de cette Commission, qui doit faire des recommandations au Gouvernement sur les réparations et autres mesures destinées aux victimes de la crise afin de favoriser le processus de réconciliation, sont immenses.

Dans le cadre des efforts en cours pour renforcer la réconciliation et la cohésion nationale, le Président Ouattara continue de tendre la main aux proches de l’ancien régime, soulignant que chaque Ivoirien a un rôle positif à jouer pour l’avenir du pays. À sa demande, plusieurs centaines de personnes exilées volontaires sont revenues en Côte d’Ivoire, parmi lesquelles de hauts responsables du Gouvernement de l’ancien Président Laurent Gbagbo. Le Gouvernement du Président Ouattara continue également de poser des actes importants afin de réduire les tensions avec l’ex-parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), en octroyant la liberté provisoire à des personnes encore détenues et en dégelant les comptes bancaires de personnalités proches de l’ancien pouvoir. En outre, un certain nombre de domiciles appartenant à des proches de l’ancien Président et occupés depuis la crise post-électorale par les Forces républicaines de Côte d’Ivoire, ont été libérés et restitués à leurs propriétaires.

Le processus d’intensification du dialogue entre le Gouvernement et l’opposition politique comporte des défis. Comme le souligne le rapport dont le Conseil est saisi, le FPI a cessé, en avril, de prendre part au dialogue avec le Gouvernement, invoquant la décision des autorités de transférer le leader des jeunes patriotes Charles Blé Goudé à la Cour pénale internationale à La Haye. Le FPI a également appelé ses militants à ne plus participer aux processus nationaux, tels que les séances d’écoute de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et le recensement général de la population en cours.

Cela dit, je suis heureuse d’informer le Conseil que des avancées importantes ont été enregistrées dans le dialogue politique, y compris dans les discussions visant à identifier et dresser, d’un commun accord entre les parties, la liste des personnes proches de l’ancien régime détenues ainsi que les comptes bancaires encore gelés.

Le dialogue formel entre le Gouvernement et le FPI a repris le 22 mai. Cette reprise du dialogue a été suivie de la publication d’un communiqué conjoint dans lequel le Gouvernement annonce la libération provisoire

de 150 personnes proches de l'ancien régime. La reprise du dialogue constitue un développement très positif. Toutefois, certaines organisations de défense des droits de l'homme se sont inquiétées de ce que la décision de libérer ces détenus à la suite de discussions politiques pourrait dénoter une absence de séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire.

L'élection présidentielle prévue en octobre 2015 se profile à l'horizon, et l'environnement politique est fluide. Quatre personnalités, parmi lesquelles le Président Ouattara, ont annoncé leur candidature, et le processus de mise en place d'un cadre légal pour la tenue du scrutin est en cours. Le 20 mai, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant la composition de la Commission électorale indépendante, laquelle devra désormais compter 17 commissaires. Ceux-ci représenteront le Président de la République, le Président de l'Assemblé nationale, la coalition au pouvoir, l'opposition politique et la société civile. Il importe de noter que ce sont les membres de la Commission électorale indépendante qui éliront eux-mêmes le Président de l'institution. Plusieurs partis d'opposition ont émis des réserves sur la composition de la Commission électorale indépendante, et dans le cadre de la poursuite de ce processus, il est important que toutes les parties travaillent de concert pour s'accorder sur les règles et les procédures de fonctionnement de cet organe ainsi que sur les autres mesures nécessaires, afin de garantir la transparence et le caractère ouvert du processus électoral.

La promotion d'une culture de respect des droits de l'homme est essentielle pour la réussite du processus de réconciliation nationale. Cela requiert des mesures immédiates visant à mettre un terme à l'impunité, en traduisant en justice les auteurs d'actes de violations des droits de l'homme, indépendamment de leur appartenance politique. Des pas importants ont été enregistrés dans ce sens, avec par exemple la prorogation et le renforcement du mandat de la cellule spéciale chargée d'enquêter de façon sincère et impartiale sur la violence post-électorale. Des défis demeurent cependant, sur lesquels le Gouvernement continue de travailler, notamment la justice, les dozos et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI).

Bien que la situation de la sécurité se soit notablement améliorée depuis 2011, les vols à main armée, le banditisme et les autres activités criminelles continuent de contribuer à l'instabilité à travers le pays. Des défis considérables demeurent dans l'ouest du pays, où certaines populations ont encore des réclamations dans les domaines du foncier et de la nationalité, qui sont des questions liées aux causes profondes de la crise ivoirienne. La Police nationale et la gendarmerie ne sont pas suffisamment déployées, ou ne disposent pas de l'équipement nécessaire, pour assurer le maintien de l'ordre et faire respecter la loi dans plusieurs communautés de l'ouest du pays. Certains éléments des FRCI, chargés d'assurer la sécurité dans ces zones, ont entaché leur légitimité suite aux extorsions et aux vols à main armée qu'ils ont commis auprès des populations mêmes qu'ils étaient censés protéger.

Dans le même temps, on note un engagement sans faille des plus hautes autorités du Gouvernement à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, le manque de confiance de certaines populations dans les institutions de sécurité nationales limite les possibilités d'un contrôle démocratique efficace de ce secteur. Cela constitue une menace quant à la consolidation de la stabilité du pays. Dans plusieurs zones, les dozos – qui sont des chasseurs traditionnels – assurent des tâches de sécurité et ont, en maintes occasions, commis des violations des droits de l'homme. Le Gouvernement continue d'encourager les dozos à retourner à leurs activités traditionnelles, et travaille à l'établissement d'un cadre légal approprié pour la gestion de cette question. La restauration de la sécurité publique à travers le pays, qui est une priorité immédiate, nécessite des avancées significatives dans le domaine de la professionnalisation des forces de défense et de sécurité par le biais de réformes visant à accroître leur légitimité et leur efficacité, tout en incluant la participation des femmes dans les institutions de sécurité.

Le Président Ouattara a établi pour son gouvernement un objectif ambitieux de désarmement de tous les ex-combattants avant la fin du mois de juin 2015. Des progrès importants ont été enregistrés et, à ce jour, 30 000 des 70 000 ex-combattants recensés ont reçu un appui du Gouvernement ou de l'Organisation des Nations Unies pour leur réintégration. Avec l'appui additionnel des autres partenaires, le Gouvernement devrait être en mesure d'atteindre son objectif qui est de conclure le processus de désarmement complet, en offrant à tous les ex-combattants des possibilités de réintégration durable avant les élections de 2015.

Après une année marquée par un calme général dans les zones frontalières avec le Libéria, on a noté deux attaques contre des postes des FRCI dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Au cours de la dernière attaque,

les assaillants ont chassé les FRCI d'un village appelé Fété, exposant la population à une brutalité inouïe. Des contingents de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sont immédiatement intervenus, ont échangé des coups de feu avec les assaillants, les ont délogés du village et ont libéré les populations. Ces assaillants avaient déjà tué et mutilé trois soldats et 10 civils, y compris deux enfants. Je suis fière de dire que nos contingents ont réagi avec bravoure, même au moment où ils ont été directement exposés au feu de l'ennemi, ce qui démontre leur ferme détermination à protéger les civils.

Nous menons des enquêtes sur cette attaque afin de déterminer si leurs auteurs ont franchi la frontière libérienne pour entrer sur territoire ivoirien. Il importe d'en savoir plus sur l'identité de ces assaillants et leur mobile afin de prévenir de telles attaques à l'avenir. Notre première évaluation est que de telles attaques soulignent, d'une part, la nécessité de poursuivre les avancées au niveau du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et d'autre part, l'importance pour la Côte d'Ivoire de disposer de forces de sécurité professionnelles capables de mieux protéger les populations civiles.

Nous travaillons aussi avec la Mission des Nations Unies au Libéria pour renforcer notre coopération. Nous sommes sur le point de mettre au point un nouveau cadre stratégique d'action. Parmi nos objectifs prioritaires, et dans le but d'appuyer nos partenaires nationaux respectifs, nous examinons comment nous pouvons contribuer au renforcement des capacités nationales pour mieux sécuriser ces frontières. Le renforcement de la coopération entre les deux Gouvernements en matière de sécurité a contribué de manière significative à améliorer la sécurité dans les zones frontalières. À cet égard, il importe tout autant d'encourager les efforts en vue de donner plus de pouvoir aux communautés locales et d'inclure les chefs traditionnels, les jeunes et les femmes, dans les initiatives destinée à promouvoir la stabilité, ceci en raison de l'étroitesse des liens familiaux et historiques entre les peuples vivant des deux côtés de la frontière. Nous encourageons également la mise en œuvre de la stratégie de sécurité transfrontalière élaborée par l'Union du Fleuve Mano et endossée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

L'ONUCI vient de restructurer sa composante militaire et a consolidé sa présence dans l'ouest et les autres zones à haut risque, conformément à la requête du Conseil de sécurité. Depuis la fin du mois de décembre de l'année dernière, les institutions nationales de sécurité sont désormais entièrement responsables de la sécurité des hauts responsables du Gouvernement et des autres personnalités politiques. À la fin du mois de mai, nous avons achevé le retrait de 1 700 soldats, conformément à la résolution 2112 (2013) du Conseil de sécurité. Ces réductions des effectifs militaires ont été possibles en raison des progrès importants accomplis, et nous nous en félicitons. Toutefois, nous sommes conscients que les prochaines élections prévues en 2015 constitueront un pas important pour le pays et qu'elles se dérouleront dans un environnement sensible.

Il est dès lors important, comme le recommande le Secrétaire général, d'adopter une approche prudente pour ce qui est de la prochaine réduction des forces. Cependant, nous nous efforçons de faire plus avec moins, et nous croyons par conséquent qu'il nous sera parfaitement possible de mettre en œuvre notre mandat tout en procédant à une réduction supplémentaire de 1 100 militaires.

Notre vision de l'utilisation de notre personnel en uniforme au cours de la période électorale est axée sur un nouveau concept de mobilité des opérations qui vise à renforcer les capacités de combat de nos forces. L'élément clef, pour la mise en œuvre du nouveau concept des opérations, est la création au sein de l'ONUCI d'une force de réaction rapide, qui va nous aider à combler, dans certaines zones du pays, le vide dû à l'absence de présence militaire permanente. La mobilité, y compris la possibilité de déployer des éléments héliportés, est essentielle pour la réussite de ce dispositif. En mai dernier, la Force de l'ONUCI a organisé une série d'exercices militaires destinés à développer sa capacité à réagir en moins de 12 heures à toute situation d'urgence partout en Côte d'Ivoire. En outre, la Police des Nations Unies est en train de travailler étroitement avec ses partenaires nationaux pour trouver les moyens d'appuyer la mise en œuvre des principales priorités stratégiques telles que le contrôle de la sécurité, la formation et le mentorat au bénéfice des forces de la police nationale et de la gendarmerie. L'objectif est de les préparer à reprendre leur rôle traditionnel de maintien de l'ordre et de renforcer l'état de droit en Côte d'Ivoire.

L'une des principales préoccupations de l'ONUCI reste la restauration de la confiance entre les populations ivoiriennes et les forces de sécurité afin de parvenir à une paix durable. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que les forces de sécurité répondent aux normes de

professionnalisme et d'éthique. Les unités de police constituées continueront à servir en deuxième ligne d'appui aux forces nationales de maintien de l'ordre, un rôle particulièrement important dans certaines zones du pays où il n'y a pas de présence militaire, ainsi que durant la période électorale.

Le maintien de la paix constitue un partenariat unique en son genre, un effort de collaboration pour la cause de la paix. Je voudrais, pour terminer, exprimer ma sincère reconnaissance à l'égard du partenariat efficace que nous avons mis en place. Le Conseil, le Secrétariat, l'ONUCI, nos troupes et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, travaillent tous étroitement et de concert avec le Gouvernement et le peuple ivoiriens, et nous les accompagnons dans leurs efforts pour consolider une paix durable.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Mme Mindaoudou de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, étant donné que ma délégation prend la parole pour la première fois sous votre présidence, j'ai plaisir à vous adresser nos sincères félicitations pour l'élection de votre grand pays, la Fédération de Russie, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin.

Ma délégation prend note de l'excellent rapport du Secrétaire général en date du 15 mai 2014 publié sous la cote S/2014/342 et remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, S. E. Mme Aïchatou Mindaoudou, de sa présentation de la situation en Côte d'Ivoire. Je dois dire que ma délégation partage tout à fait la présentation qu'elle vient de faire de la situation en Côte d'Ivoire, et je voudrais à ce stade simplement faire quelques brèves remarques pour renforcer cette convergence de vues.

Ainsi donc, je voudrais noter avec satisfaction, en m'en félicitant, la coopération exemplaire qui caractérise les relations entre mon pays et l'ONU, notamment par le biais de la présence de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Les progrès remarquables qui jalonnent l'évolution de la Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise qu'elle a traversée résultent notamment de l'excellence de ces relations. Nous constatons en effet que l'ONUCI n'a ménagé aucun effort dans l'accompagnement de la Côte d'Ivoire dans les différents chantiers de la reconstruction après la crise.

Au plan sécuritaire, comme l'a noté la Représentante spéciale, la situation demeure globalement stable, et les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité s'accélèrent, de même que celles relatives au processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Cela a permis, au 1er mai 2014, comme le stipule le rapport, la démobilisation et le désarmement de 22 590 ex-combattants.

Le dialogue politique se poursuit de façon responsable, et à cet égard, les facilitations apportées par l'ONU, notamment par Madame la Représentante spéciale du Secrétaire général, se sont avérées très appréciables. Le processus de réconciliation nationale est bien relancé suite au renouvellement du mandat de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation.

Au plan économique, la dynamique de croissance se renforce, et le Gouvernement entend mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté afin de rendre cette croissance économique plus inclusive. Il nous plaît donc de corroborer ici que ces bons résultats obtenus dans différents domaines, et qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, sont le fait de cette coopération exemplaire.

Je voudrais également ici relever que la coopération constructive que mon gouvernement conduit avec le Conseil de sécurité a permis, au terme d'un examen transparent de la situation du régime des sanctions concernant la Côte d'Ivoire, d'aboutir à la levée de l'embargo sur les diamants produits en Côte d'Ivoire et à la levée partielle de l'embargo sur les armes, et ce conformément à la résolution 2153 (2014) adoptée le 29 avril dernier par le Conseil.

Toutes ces évolutions positives ont renforcé le retour de la normalisation et renforcé la stabilité de la Côte d'Ivoire, et c'est pourquoi ma délégation marque son plein accord au plan de réduction progressive des contingents militaires de l'ONUCI proposé aux paragraphes pertinents du rapport du Secrétaire général sur cette question.

Il est évident qu'au regard de toutes ces évolutions, le défi principal demeure la consolidation de la stabilité de la situation sécuritaire, particulièrement dans le contexte des prochaines élections prévues en 2015. À cet égard, le Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, et son gouvernement concentrent tous les efforts nécessaires en vue de la tenue de ces élections dans un climat apaisé, de sorte à assurer la pérennité de la stabilité en Côte d'Ivoire.

Fort de tout ce qui précède, je voudrais indiquer ici en conclusion que ma délégation souhaite le renouvellement du mandat de l'ONUCI et exprime le plus grand intérêt pour le projet de création de la force d'intervention rapide régionale dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire général, notamment en ses paragraphes 68, 69 et 70, dont elle appuie la mise en œuvre effective.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.